



UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI
Commission Electorale Centrale (CEC)

CEC/CP/

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Calendrier électoral remanié

Le 24 juin 2024, le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti a pris une décision, par voie de vote, demandant à la Commission Electorale Centrale d'organiser l'élection pour le renouvellement du Conseil Exécutif au plus tard le 13 août 2024. La Commission Electorale Centrale a donc l'avantage de porter à la connaissance de la communauté universitaire et du public en général ce qui suit :

Le mandat de l'actuel Conseil Exécutif de l'Université d'Etat d'Haïti prendra fin le 14 août 2024. Conformément à la Charte Electorale et aux Dispositions Transitoires régissant l'UEH, une Commission Electorale Centrale a été mise en place par le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti pour procéder à l'élection d'un nouveau Conseil Exécutif.

La Commission Electorale Centrale est constituée comme suit :

Monsieur Dieuseul PREDELUS, Représentant des Décanats, Président ;

Monsieur Arnoux LEFRANC, Représentant des Professeurs, Vice-président;

Monsieur Wilson DORLUS, Secrétaire Général de l'UEH, Secrétaire;

Mme Norah JEAN-FRANÇOIS, Représentante des Professeurs, Conseillère ;

Monsieur Melchior BIEN-AIME, Représentant des Etudiants, Conseiller.

Au cours de sa cinquième séance de travail, la CEC a établi le calendrier électoral suivant :

Calendrier électoral

	Activités	Articles/Charte Electorale	Echéances
0	Publication du calendrier électoral	Article 5A	5 juin 2024
1	Soumission des dossiers de candidature	Article 34	Du 10 juin au 03 juillet 2024
2	Traitement des dossiers de candidature	Articles 35 à 37	4 et 5 juillet 2024
3	Notification de recevabilité et d'irrecevabilité des dossiers de candidature	Articles 36 et 37	8 juillet 2024
4	Contestation de la décision d'irrecevabilité du dossier de candidature	Article 38	Du 9 au 11 juillet 2024
5	Publication de la liste des candidats provisoirement agréés	Article 40	15 juillet 2024
6	Contestation de candidature	Articles 41 à 43, 49	Du 16 au 18 juillet 2024

7	Publication de la liste des candidats définitivement agréés	Article 44	19 juillet 2024
8	Notification de la liste des électeurs aux candidats définitivement agréés	Articles 45 à 48	19 juillet 2024
9	Campagne électorale	Article 48	Du 19 juillet au 2 aout 2024
10	Tenue du premier tour de scrutin	Articles 50 à 56	4 aout 2024
11	Dépouillement des votes du premier tour	Articles 58 à 60	4 aout 2024
12	Proclamation des résultats du premier tour	Article 61	4 aout 2024
13	Tenue du deuxième tour de scrutin, s'il y a lieu	Article 57	4 aout 2024
14	Dépouillement des votes du second tour, s'il y a lieu	Article 57	4 aout 2024
15	Proclamation des résultats du second tour	Article 61	4 aout 2024

Pour la Commission Electorale Centrale :

Dieuseul PREDELUS, Président de la CEC



Arnoux LEFRANC, Vice-Président de la CEC



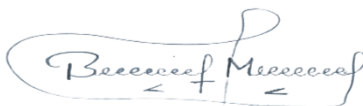
Wilson DORLUS, Secrétaire de la CEC



Norah JEAN-FRANÇOIS, Conseillère



Melchior BIEN-AIME, Conseiller



Fait à Port-au-Prince, le 25 juin 2024